L'énergie

veulent savoir ce qui se passe. C'est vraiment toujours du pareil au même.

Voici ce qu'on pouvait lire dans un article de Jennifer Lewington paru dans le numéro du *Globe and Mail* du lundi 23 mars 1981. Grâce aux politiques du gouvernement actuel les consommateurs paient l'essence moins cher que le prix prévu par les conservateurs. Cependant, ils paient le mazout plus cher. Voilà ce qui se passe en fait.

Le ministre n'a pas induit intentionnellement les Canadiens en erreur, mais il a néanmoins prononcé un discours fallacieux il y a quelques minutes. Il a dit que si l'Alberta acceptait aujourd'hui un règlement sur les prix il pourrait réduire le prix de l'essence de 7c. le gallon. Les Canadiens ne sont pas nés d'hier, ils savent bien que si on conclut un règlement avec l'Alberta et que si le gouvernement est prêt à se montrer accommodant et à accepter des compromis au cours des négociations, comme l'a dit le ministre, les prix augmenteront encore. Le ministre croit-il les Canadiens assez bêtes pour penser que s'il y a un accord relevant le prix du pétrole albertain, il va ôter ces 7c. le gallon? Bien sûr, il va les soustraire, mais cela ne l'empêchera pas d'augmenter encore les prix. Il induit la population en erreur en disant cela.

Dans le discours du ministre, il a été d'autre part question des consommateurs. Il a dit que le gouvernement avait pris des mesures pour protéger le consommateur. Parlons-en! Le défenseur des consommateurs, M. Bertrand, l'auteur du rapport montrant que les sociétés pétrolières avaient filouté 12 à 14 milliards aux consommateurs canadiens sous les gouvernements tant libéraux que conservateurs, il l'a balancé au tribunal antidumping. Et qu'est-ce qu'il a fait du rapport? Il l'a envoyé à un autre tribunal, pour complément d'étude et d'action.

Le ministre a dit que grâce au gouvernement, un certain nombre de Canadiens avaient abandonné le mazout pour passer au gaz. L'idée est bonne. Cela va notamment avoir pour effet d'assister la construction d'un gazoduc vers les Maritimes. L'idée est bonne, mais à l'unique condition que ceux qui ont adapté au gaz leur chaudière à mazout soient assurés pour l'avenir d'avoir du gaz canadien bon marché et en abondance.

En même temps que le gouvernement approuvait la construction du tronçon sud du pipe-line de l'Alaska, pour expédier en permanence du gaz canadien bon marché vers les États-Unis, il y a un risque réel que les consommateurs, ceux des Maritimes en particulier, qui sont passés au gaz finissent par payer plus cher. Il n'y aura pas de gaz canadien bon marché et en abondance.

Que le gouvernement ne prétende pas que ce programme énergétique libéral est supérieur au programme conservateur. Examinons un peu ce programme et les promesses qui ont été faites. Les libéraux ont été élus sur la promesse que l'augmentation de prix serait inférieure à \$4 en 1980, et inférieur en 1984 aux prix du programme conservateur. Mais examinons le Programme énergétique national, qui constitue le plan détaillé de ce que le parti libéral désire en réalité. Il y a une nouvelle promesse dans le Programme énergétique national: celle d'une augmentation de \$3 en 1980, et d'une autre de \$4.50 en 1981, 1982 et 1983. Avec cet échéancier, le prix de détail du gallon

aurait augmenté de 23c. jusqu'à maintenant depuis l'élection des libéraux. C'est ce qu'ils promettaient en 1980. C'est ce qu'ils ont promis dans le programme énergétique national. Le prix devait augmenter de 23c. le gallon.

• (1620)

Que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Il y a eu dix hausses. Je vais les énumérer. Le 1er mars 1980, le prix du baril de brut a augmenté de \$1. J'ai parlé de Toronto tout à l'heure, alors prenons comme exemple une station-service de Imperial Oil dans le Toronto métropolitain. A cette époque-là, l'essence coûtait 25.4c, le litre. En 1980, la hausse de \$1 du prix du baril de brut a entraîné une hausse de 0.7c. du prix de l'essence, ce qui l'a porté à 25.4c. le litre. Il y a eu une deuxième hausse le 22 avril 1980. Le fédéral avait modifié sa taxe de vente, ce qui a ajouté ½c. au prix de l'essence qui est alors monté à 25.9c. le litre. Troisièmement, Syncrude a modifié ses prix, ce qui a fait monter le prix de ½c. pour le porter à 26.4c. le litre. Ensuite, le prix du brut a augmenté de \$2 le baril et le 30 septembre 1980, les sociétés pétrolières ont augmenté leurs prix pour compenser la hausse des coûts, ce qui a haussé le prix de 2c. et l'a porté à 28.4c. le litre. Cinquièmement, le 1er novembre 1980, il y a eu une hausse de la taxe de vente touchant le pétrole produit par Syncrude; cette hausse de 0.6c. le litre portait le prix à 29c. le litre.

Le 1er janvier 1981, un autre prélèvement d'indemnisation pétrolière de 1.9c. portait le prix à 30.9c. le litre. On voit qu'il en coûtait de plus en plus cher pour faire le plein. Le 1er mars 1981, septième hausse. Il s'agissait cette fois d'une hausse du prix du brut, ce qu'on a appelé une hausse de la part des sociétés; cette augmentation de 1.3c. portait le prix à 32.2c. le litre. Le 3 mars 1981, la réduction de production en Alberta a entraîné une surtaxe de 0.5c. le litre, portant le prix à 32.7c. le litre. Le 1er mai 1981, le prélèvement pour Petro-Canada entrait en vigueur: 0.8c. le litre, et le prix passait à 33.5c. le litre. Enfin, il y a eu une dixième hausse le 2 juin 1981. Il s'agissait d'un prélèvement d'indemnisation pétrolière de 0.8c. le litre, auquel s'ajoutait une taxe de 0.8c. le litre pour compenser la baisse de production. Ce qui fait que ce matin, l'essence coûtait 35.1c. le litre à cette station Esso du Toronto métropolitain. Pour le consommateur, toutes ces distinctions sont bonnet blanc et blanc bonnet. Tout ce qu'il constate, c'est que le prix de l'essence augmente rapidement, peu importe à quel parti il a fait confiance, libéral ou conservateur.

Nous avons également constaté que le gouvernement était incapable d'en arriver à un accord négocié avec les provinces productrices. Le ministre a qualifié de tragique le fait qu'une province réduise les exportations d'une matière première comme le pétrole vers une autre région du pays. J'admets que cela est incompatible avec l'esprit de la confédération, mais je me demande à quoi le ministre peut bien s'attendre. Certes, cela ne justifie pas un tel comportement, mais que peut espérer le ministre lorsqu'il adopte unilatéralement la loi sur l'administration du pétrole et qu'il s'attaque ensuite aux provinces? Les consommateurs canadiens vont renier les deux chambres.